

Coca et cocaïne dans les Andes: Vers un développement du point de vue du Sud

Raúl Meneses

RESUMO: O autor assinala o papel da folha de coca na tradição pré-colombiana e na história dos povos dos Andes e chama a atenção para as contradições e os efeitos perversos induzidos pelas disposições das Nações Unidas (Convenção de 1961) e reforçadas pelas políticas de luta e de erradicação das culturas ilegais da folha de coca, implementadas pelos Estados Unidos e a União Europeia.

Palavras Chave: Folha de coca, tradição pre-colombiana, Políticas de erradicação, Contradições.

RÉSUMÉ: L'auteur fait remarquer le rôle de la coca dans la tradition pre-colombienne dans l'histoire des andes et attire l'attention vers les contradictions et les effets pervers induits par les dispositions des Nations Unies à l'égard des stupéfiants (Convention de 1961) et renforcée par les politiques de lutte et d'éradication des cultures illégales de la feuille de coca des EUA et de l'Union Européenne.

MOTS CLÉ: Feuille de coca, Tradition pre-colombienne, politiques d'eradication, contradictions.

ABSTRACT: The author specifies the coca's leaf role in pre-colombian tradition and in the history of andine populations and draws attention to the contradictions and perverse effects induced by the dispositions of the United Nations (1961 Convention), reinforced by fighting and eradication politics of illegal cultures of coca's leaf, implemented by the United States and the European Union.

Key Words: Coca's leaf, pre-colombian tradition, eradication politics, contradictions.

Depuis environ 50 ans, la feuille de la coca fut considérée comme toxique par les institutions internationales, cette dernière fut progressivement pénalisée et en conséquence, la feuille et ses dérivés furent interdits à l'exportation.

Malgré de telles mesures, la production de coca augmenta dans la région andine parallèlement à l'accroissement de la pauvreté et du non-emploi, dû entre autres à la fermeture de centres miniers, à la dévaluation de la monnaie, conjointement avec l'augmentation des prix des produits alimentaires, la diminution de la production agricole, faute de crédit à cause des coûts de production et l'absence de rentabilité du marché.

La coca se présente comme l'unique produit rentable, capable de produire un minimum de revenus pour

l'économie paysanne. Il est important de signaler que cette augmentation de la production est toujours en relation avec une demande intérieure, cette dernière correspond à la production et à la commercialisation internationale du sulfate et du chrome de cocaïne.

Dans ce contexte, où la politique de lutte contre la drogue constitue une alternative permettant l'élimination du réseau de la mafia de la drogue dans la région andine, les gouvernements concernés ont élaboré et mis en oeuvre des politiques de lutte anti-drogue, mais souvent à l'aveuglette en confrontant les divers acteurs, fonctions, âges et pouvoirs socio-politiques.

Cette confusion est telle, que celui qui est le moins inculpé dans le circuit est aussi culpabilisé que le grand

narco-trafiquant. En clair, cela signifie que le paysan producteur de feuilles de coca est aujourd'hui considéré comme un narco-trafiquant aussi bien par les autorités nationales qu'internationales.

Une telle ambiguïté a provoqué et légitimé une vague d'incursions et de violations de tous genres dans les régions de production de coca, avec le but de terroriser la population locale et d'éradiquer par la force un maximum d'hectares, mais sans pouvoir proposer une véritable économie de remplacement pour les familles productrices. Cette situation désespérante a mobilisé les secteurs paysans et indigènes de la population et aussi des chercheurs et des intellectuels dans diverses disciplines: médecins, politiciens, écrivains, techniciens, etc. qui au cours de la dernière décennie ont dénoncé ces violations et qui demandent à la communauté internationale que l'on cesse de commettre des actes irresponsables, que l'on ne viole plus, que l'on n'assassine plus, sous prétexte de pénaliser la feuille de coca et son producteur.

Les paysans continuant à la produire tant qu'il y a une demande et pour le reste, ils exigent des autorités d'identifier les véritables responsables du trafic de drogue dont le réseau est en général le fruit de l'existence de marchés de consommation à l'extérieur.

Dans ce contexte, une des meilleures armes est de dénoncer ces faits et d'être mieux écouté par la communauté internationale. Pour obtenir un tel objectif il est indispensable de pouvoir disposer de l'appui de diverses institutions de coopération au développement grâce notamment à des campagnes européennes d'information sur cette réalité. Présenter les points de vue des intéressés par rapport à la commercialisation des dérivés bénéfiques de la feuille de coca (médicinaux, nutritionnels et commerciaux), afin que ces éléments soient une contribution au bénéfice immédiat de ceux qui la cultivent et de leurs familles.

La coca tradition précolombienne

Depuis les temps précolombiens, la coca a été cultivée et utilisée en fonction de ses valeurs médicinales et du rôle religieux qu'elle a joué. Les preuves en sont les témoignages que l'on retrouve dans les sépultures de plusieurs cultures tels que les ustensiles des médecins de Tiahuanaku et des Kallahuayas de la période Inca, des

petites statues des planteurs de coca, des Carchis de l'Équateur, etc. Tout ceci rend témoignage du statut magico-religieux de la feuille de coca et permet de comprendre le sens qu'elle revêt aujourd'hui dans les sociétés quichuas et aymaras des Andes, les descendants de ces cultures antiques.

La coca dans l'histoire

Dès la période coloniale, la coca fut considérée comme maléfique, parce qu'elle était l'objet d'idolâtrie et servait de médiation entre l'indigène et les divinités du cosmos andin. Les conquérants, loin de comprendre ces valeurs, la désignèrent comme la feuille maudite, alors que pour les indigènes il s'agissait de la coca divine, la coca sacrée, un instrument de cohésion sociale et religieuse.

Ces attitudes de racisme culturel furent constamment présentés tout au long des années de l'histoire de la république indépendante, jusqu'à l'interdiction récente de la culture. La société des Nations demanda dès 1923 aux gouvernements respectifs, des données concernant l'industrie de la coca. En 1927, on débattit conjointement de la feuille de coca et de la cocaïne à propos de la convention internationale sur l'opium.

Le rapport de 1949 du gouvernement du Pérou qui avait demandé une étude à l'ONU arrive à recommander, après une trop rapide visite sur place, l'éradication graduelle de la culture de la coca jusqu'à sa suppression totale. En 1961, il y a 35 ans, les Nations unies inclurent la feuille de coca dans la liste n° 1 de la Convention unique sur les stupéfiants, au même titre que la marijuana et la cocaïne. A partir de ce moment débuta une vague de restrictions sur les grands producteurs de la région et postérieurement sur les petits producteurs, comme nous le verrons dans la suite.

Au cours des années 1970 se développe une énorme vague de diffusion de cocaïne dans les pays industrialisés et dans les pays andins. Ce phénomène subit un faible contrôle de la part des autorités nationales qui avaient des relations avec des secteurs narco-trafiquants garantissant ainsi un certain monopole de l'herbe verte. On parla même de dictatures de la coca, quand le thème était abordé.

Cette interrelation de fait avec le narco-trafic au niveau du gouvernement eut pour effet de conscientiser la population et les autorités civiles ensuite, qui n'hésitèrent pas à

demander aux pays du Nord une assistance logistique dans la lutte anti-drogue. Les États-Unis furent un des premiers pays à réagir et à apporter une aide logistique et militaire sous condition.

Vingt ans après, les autorités competentes ne parvenaient toujours pas à trouver une stratégie efficace pour supprimer la demande de cette drogue. Par contre, la politique destinée à éliminer l'offre était particulièrement claire. Le gouvernement américain, tout comme les autorités européennes, firent de la lutte contre la production de la drogue, en y incluant les producteurs, une priorité cruciale dans le cadre des relations de coopération avec les pays andins.

Actuellement les États-Unis et l'Union européenne sont des puissances qui développent une politique relativement différente par rapport à ce thème, en fonction de l'expérience qu'ils ont du domaine, mais aussi parce qu'elle est intimement liée à la réalité géopolitique existante. Les États-Unis définissent leur appui à la lutte anti-drogue en faisant passer pour coupables les pays producteurs, afin d'éliminer ce mal. Ils réagirent de manière excessivement militaire et technique, en renforçant les armées locales et en livrant du matériel militaire sophistiqué, afin de rendre efficace leur interdiction et l'élimination totale des produits de la coca et par conséquent du narcotrafic. En contournant ainsi l'offre des pays andins, ils occasionnaient également des conflits sociaux importants, car il s'agissait de véritables attentats à la démocratie et à la souveraineté des peuples.

Par contre, la Communauté européenne décida d'agir d'une autre manière (consciente des effets négatifs de la politique américaine pour la population paysanne), en donnant priorité à la réduction de la demande (dans les pays du Nord), développant à cet effet une politique de contrôle des éléments chimiques destinés à fabriquer la cocaïne et le blanchiment des coca-dollars. Cela revenait finalement à favoriser l'aide économique, à consolider la démocratie et à étendre l'exemption de taxes à l'exportation (SPG), plutôt que d'agir par des interdictions, car l'offre de drogues dans le Sud ne peut pas être éradiquée.

Coca, cocaïne et politique

La coca est consommée dans les pays andins depuis des temps immémoriaux et de façon bénéfique pour la population, raison pour laquelle on l'appelle Mama Coca. Les

sociétés dans lesquelles elle s'est maintenue, grâce à une tradition orale, ont des caractéristiques culturelles qui se prolongent aujourd'hui à la fois dans la culture et dans les habitudes alimentaires. Un exemple en est les indigènes de Bolivie, du Pérou et de l'Équateur qui émigrent en masse vers d'autres régions, comme l'Argentine, surtout durant les périodes de récolte en tant que main-d'oeuvre, et qui consomment de la coca comme complément alimentaire et comme un héritage de la culture ancestrale.

Le phénomène des drogues est aussi inhérent aux sociétés occidentales, c'est-à-dire étrangères aux habitudes indigènes. Pour faire de la drogue il faut des imputs chimiques (différents types d'acides) et un processus assez compliqué et dangereux qui n'a pas pu être inventé par l'indigène.

Dire que le paysan est un narco-trafiquant et oublier ou ignorer volontairement ses valeurs culturelles est un acte ignominieux qui a des caractéristiques d'extrémisme. Malheureusement ces principes ont été dénoncés jusque dans les plus hautes sphères de la diplomatie en liaison avec la coopération extérieure et, le comble, les représentants nationaux n'ont pas eu le courage de contredire ce type d'affirmation.

Pour rencontrer de manière plus adéquate le phénomène de la coca-cocaïne, les autorités se sont senties obligées de régionaliser les zones de production et de légiférer (comme dans le cas de la Bolivie, la Loi 1008), compliquant ainsi la confusion existente.

La dite Loi est actuellement en révision. Mais pendant ce temps, des milliers de paysans ont été les victimes de ces législations et seulement un nombre limité de narco-trafiquants a fait l'objet d'arrestation. Le résultat ne s'est pas fait attendre, plus encore avec l'échec du développement alternatif. On ne peut plus rien croire et tout peut être critiqué, parce que le paysan producteur de coca continue à être suspecté de narco-trafic.

Le résultat de ces injustices sont les marches répétées, *Pour la coca*, la souveraineté et les droits humains, que réalisent les producteurs de coca chaque fois de manière plus organisée et eux-mêmes plus conscients de leurs droits culturels. Ils se considèrent comme des victimes de politiques en provenance du Nord. Ils continuent à affirmer que la solution n'est pas la lutte contre la coca, mais celle contre la pauvreté qui est un des pires maux et une atteinte à la dignité humaine.

Réflexions finales

Le producteur de coca actuellement s'affronte à une opposition farouche des autorités nationales à propos de la reconnaissance de son statut d'agriculteur et du fait que la coca soit un patrimoine bénéfique pour l'humanité si l'on peut utiliser adéquatement chacun de ses 14 alcaloïdes.

Comme on le réalise déjà à petite échelle, la cocaïne saisie aux États-Unis est distribuée par les autorités de santé publique. L'industrie coca-cola, après l'extraction du parfum de la feuille de coca, distribue la cocaïne pour qu'elle soit recyclée dans le secteur pharmaceutique du pays. De cette manière les déchets de la cocaïne eux-mêmes sont bénéfiques et rentables. Pendant ce temps-là, dans les pays andins la cocaïne est incinérée, sans que l'on sache exactement ce qu'il advient des coca-dollars.

La feuille de coca exportée pourrait avoir une utilité majeure. Il est vrai que les améliorations économiques sont les seules voies possibles pour le développement et le progrès. L'argent de la drogue recyclé tant au niveau national qu'international devrait être consacré à des fonds de développement paysan et être administré par un personnel professionnel nommé par la base.

Les bénéfices de la drogue saisie à l'étranger (États-Unis en particulier). S'ils sont recyclés pour être distribués de manière bénéfique à l'intérieur du circuit officiel pharmaceutique, devraient être partiellement récupérés afin de les mettre à la disposition d'un fonds du paysannat andin, afin d'augmenter ainsi le capital et la fiabilité d'exécution des programmes paysans dans les pays dits producteurs.

Ce fonds du paysannat, décentralisé afin de pouvoir mieux exécuter des projets locaux, pourrait devenir à long terme un des axes importants pour mettre fin à la mauvaise politique menée jusqu'ici et au développement alternatif fantasmagorique.

Nous croyons que le moment est venu de dénoncer ces faiblesses et de promouvoir une politique participative, de permettre que de nouveaux acteurs, avec de nouvelles perspectives de développement puissent avoir la possibilité de rendre les peuples conscients de leurs réalités culturelles et nationales. Les intéressés eux-mêmes sont les organisations et les fédérations reconnues par les producteurs de

coca. Cela pourrait devenir une des politiques les plus efficaces pour éradiquer non pas la coca, mais la pauvreté et permettre de cette manière qu'une véritable démocratie participative s'installe et débouche sur une nouvelle ère de la société moderne, abandonnant ainsi les avatars d'une tradition colonialiste monolithique et imperméable aux autres cultures, qui a fait des pays andins riches de culture, une des régions les plus pauvres de la planète.

S'il s'agit de faire des propositions de développement au départ du Sud, tous ceux qui sont intéressés à connaître et à proposer des mécanismes internationaux pour un véritable développement, doivent savoir qu'un peuple que l'on maintient dans l'ignorance et la pauvreté, a bien peu de possibilités. Dans ce sens, il faut vaincre les préjugés de cette politique et permettre aux pays producteurs et particulièrement aux fédérations paysannes d'en être les bénéficiaires et d'avoir le droit de participation permettant de choisir ses propres axes de développement. Sans cette véritable condition *sine qua non*, on continuera à ramer à contre courant, avec en conséquence la perte des ressources financières apportées avec tant de difficultés par la communauté internationale.

Nous sommes arrivés à un moment historique de réorientation de la coopération européenne en matière de lutte contre la drogue, puisque l'on a annoncé que l'Union européenne pourrait attribuer 100 millions de dollars à la Bolivie pour son programme de lutte et d'éradication des cultures illégales de la feuille de coca. Pendant ce temps, les États-Unis avec les 15 millions de dollars qu'ils apportent, sont actuellement engagés dans le pays pour l'élimination de 5 000 hectares de coca pour la date du 30 septembre, ce qui provoquera sans aucun doute de nouveaux affrontements dans les zones de coca et une violence civico-militaire nationale, caractéristique des deux dernières décennies. ■

Raúl Meneses

*Association pour la Promotion
de la Culture Andine (APROCA.N)*

35, Av. Charles Madoux

1160 Bruxelles

Belgica

BIBLIOGRAFIA

- AGCD, Le mal développement en Amérique latine, Bruxelles 1971.
- ALBO, Xavier (Compilateur). Raíces de América, El Mundo Aymara.
- Ed Alianza América-Unesco, Paris 1988; El mundo de la coca en Coripata, Bolivia. In- américa Indígena. N° 38 oct-dic. 1978, p 960-961
- AMAT Y LEON C., La economía del narcotráfico en los países productores. In El impacto del capital financiero del narcotráfico en América Latina. Ed. Atenea, La Paz 1991.
- A PEP, Cocina, Problemas y Soluciones Andinos, Ed. A PEP, Lima, 1990.
- BARRIOS MORON Raul Bolivia, Retórica y Realidad de la Diplomacia en Línea Directa (1989-1990), in Bolivia Coll. Síntesis, n°14, Madrid, 1991.
- BASCOPE René, La veta blanca. Coca y cocaína en Bolivia. Ed. Aquí, La Paz, 1982.
- BATAILLON Gilles, La drogue dans les pays andins - Bolivie, Colombie, Pérou. Trois phénomènes spécifiques, in Hérodote de Gibraltar à Panama. Vol LVII 2è trimestre 1990
- BEDREGAL Guillermo, La lucha boliviana contra la agresión del narcotráfico. Ed. Los Amigos del Libro. La Paz, 1989.
- BLANES José, La economía de la cocaína y el sector informal urbano. Ed. El caso de la ciudad de la Paz (Bolivia) in "Síntesis" n° 14. ASEI, Madrid, 1987
- BOSERUP Ester, Evolution agraire et pression démographique, Ed. Flammarion, Paris, 1970.
- BRACKELAIRE V., Coca, cocaïne et développement. Ed. Repères pour la coopération avec la Bolivie. Cota, Bruxelles, 1988
- BRACKELAIRE V., L.MARIEN et J. PERES, Le cofinancement belge (AGCD/ONG en Bolivie. Suivis/Evaluation des projets des Organisations Non Gouvernementales. Ed. Cota, Bruxelles, 1990
- BUSS Théo, La Bolivie sous le couperet. Ed. Favre, Lausanne 1982.
- CANELAS A. y CANELAS J.C., Bolivia: coca cocaína. Ed Los Amigos del Libro, La Paz, 1982.
- CARTER E. William et MAMANI Mauricio, Coca en Bolivia. Ed Juventud, La Paz, 1986.
- CHAVES GONZALES A., Drogas, el poder paralelo. In "Cuadernos del Tercer Mundo" n° 12, Uruguay 1988, p 13-14.
- Colloques Européens, La communauté européenne et l'Amérique latine. IEE, Ed Université Libre de Bruxelles, 1981.
- DI GENNARO G., Voir in APEP, Problemas y soluciones andinas.
- DOLLFUS Olivier, CO 3, Colombie, coca, colonisation, in Problèmes de l'Amérique latine, N°87, Paris 1988.
- FLAESCH-MOUGIN C., Les accords externes de la CEE. Essai d'une typologie IEE. Ed Université Libre de Bruxelles, 1979.
- FLORESG. et J. BLANES, Donde va el Chapare? Ed. CERES, Cochabamba 1984.
- GAMARRA José, Muerte blanca. Fiche de la coca y la cocaína. La Paz 1991
- GEORGE Susan, Jusqu'au cou. Enquête sur la dette du tiers Monde. Ed. La Découverte Paris 1989.; L'effet boomerang. Choc en retour de la dette du Tiers Monde. Ed La Découverte, Paris, 1992.
- GRIMAL J.C., L'economie mondiale de la drogue. Ed. Le Monde Coll. Marabout France 1993.
- HARDINGHAUS Nicolas, Droga y crecimiento económico, el narcotráfico en las cuentas nacionales. Nueva Sociedad n°102, Caracas 1989, p 94-106.
- HENRY Paul-Marc et Basile KOSSOU, La dimension culturelle du développement (Préface d'Edgar Pisani) Ed. Africaines. UNESCO, 1985.
- ILDIS, Desarrollo Alternativo: Utopias y realidades. Ed. ILDIS, La Paz 1993.
- JIFE, Conférence sur la déviation de produits chimiques, tenue du 18 au 22 juin à Bruxelles 1990. (Rapport Bolivien présenté à la Conférence).
- JUSTINIANO J.G., "Nous parlons d'un problème qui va nous exploser dans les mains dans trois, cinq ou dix ans". In DEFISUD Le magazine d'action pour le développement, n° 13 Bruxelles 1994.

KLEIN S. Herbert, Bolivia. The evolution of a multi-ethnic society. Ed. Oxford University Press, Oxford, 1992.

LAB-IEPALA, Narcotráfico y política. Militarismo y mafia en Bolivia. Ed LAB-IE-PALA, Madrid, 1982

LABROUSSE Alain, Le réveil indien en Amérique andine. Ed. Favre Coll. Cetim, Lausanne, 1985. ; La drogue, l'argent et les armes. Ed. Fayard, Paris, 1991.

LABROUSSE A.Ch. RUDEL et TOLOTTI S., Drogue: Des Etats sous influence. in "Croissance", n°357, février 1993.

LOZA-BALSA G., Monografía de la coca. Ed. Sociedad Geográfica de Bolivia. La Paz, 1992.

LOWENTAL Paul, Ouverture économique et intégration régionale: Stratégies complémentaires pour l'Amérique latine. In Séminaire d'hiver. CERCAL, Bruxelles, janvier 1992.

MAC DONALD HOWIE Cathrine, Développement : La communauté européenne et la parité dans le tiers monde. CCE Europe information, DEGO Bruxelles, avril 1989.

MALENGREAU Jacques, Anthropologie des civilisations andines I-II, PUB, Bruxelles, 1993.

MARSHAL C., Revolution and land reform in the bolivian Yungas of La paz. Ed. South American Indians. Economic Botany Section, Investigation 1970.

MENESES URBANO Carlos, El Chapare. Zona de conflictos (manuscrit). Cochabamba 1993.

MIRTEBAUM José, Coca no es cocaína. in "Nueva Sociedad" n° 102, Caracas 1989, P 144-152.

NAHAS Gabriel, La peste blanche du XXè siècle. Ed. Chaste, Paris 1992.

OSSANDON Marcelo, La dette latino-américaine: L'indispensable approche pluridisciplinaire, in Séminaire d'hiver. CERCAL, Bruxelles, janvier 1992.

PINEDO Alvaro, Narcotráfico. Caso 451. Ed. Signo, La Paz 1991.

REY Jean Jacques, Institutions économiques internationales. Ed. Bruylant, Bruxelles 1988.

RUIZ-GIMENEZ G., Bilan et perspectives de la coopération communautaire avec l'Amérique latine. in Séminaire d'hiver, CERCAL, Bruxelles, janvier 1992.; Nouvelles politiques européennes de coopération au développement avec l'Amérique latine. Cahiers CERCAL, Bruxelles, n°3, mai 1991.

SCHMIDT-OHLENDORF Horst, La communauté économique européenne et les pays en voie de développement. Cours de l'Université libre de Bruxelles. Année académique 1993-1994.

SILVA Luís, (Coordinateur). Europe et Amérique latine. "D'un passé commun vers un meilleur futur". Ed. EC/IWA, Bonn 1991.

SOTO GODOY Juan, Problèmes de développement de l'Amérique latine. Cours à l'Université Libre de Bruxelles. Année académique 1992-1993.

SUBHAN Malcolm, Les relations commerciales de la CEE avec les pays en développement. CCE Europe Information, Développement, Bruxelles 1985.

TERRAZAS Wagner, Bolivia - país saqueado. Ed, Camarlinghi, La Paz 1980.

TOKATLIAN Juan, Las drogas y las relaciones EEUU-América Latina. in "Nueva Sociedad", n° 102, Caracas 1989, p 74-80.

PERIODIQUES

Cuadernos del Tercer Mundo. Drogas. El poder paralelo, n° 110, Uruguay (Agosto) 1988.

CEDIB : Realidad Nacional. Bolivia (N° 13 à 20). 88-90. Cochabamba

FRERES DES HOMMES: Coca, cocaïne et développement. Dossier pédagogique. Ed Frères des Hommes.

IHEAL: L'encadrement des paysanneries dans les zones de colonisation en Amérique latine. Table ronde. Ed: IHEAL, 19-20 mai, Paris 1978.

SEAMOS : Drogas: El debate boliviano. N°1 et 2. Ed. Seamos, La Paz 199 1.

"Nueva Sociedad". La alquimia política de las drogas. N° 102, julio-agosto 1989. Caracas.

Bulletin d'Information- Bolivie International. Ed. Bolivia Centrum. Antwerpen, Belgium.

Cooperación Europa América latina - in SINTESIS n° 18. Ed. AIETI; Madrid 1992.

Bolivia: in SINTESIS n° 14. Revista documental de ciencias sociales. Ed. AIETI, Madrid, 1991.

Commission des Communautés Européennes:

La politique de coopération au développement à l'horizon 2000, les conséquences du traité de Maastricht, 15 mai 1992.

Programme de coopération Nord/Sud dans le domaine de la lutte contre la drogue (Art.7.5080 du budget). Liste des projets financés en 1992.

Programa de cooperación Norte-Sur en el ambito de la lucha contra la droga (Art 7.5080 d'El presupuesto. El problema. (CV-ZF-ES 1).

Idem. (Art 949 d'El presupuesto) 7 mars 1990.

Conseil des Communautés Européennes:

PVD 18 AMLAT. Accord cadre de coopération entre la Communauté Economique Européenne et l'Accorde Carthagène et les pays membres, la République de Bolivie, la République de Colombie, la République de l'Equateur, la République du Pérou et la République du Venezuela (Bruxelles 30 mars 1993).

PVD 39 SPG 15. AMLAT. Lettre des: Présidents de Bolivie, de l'Equateur, de Colombie et du Pérou à SEM Jean-Luc DEHAENE, Président du Conseil des Communautés Européennes. Reconstruction des préférences tarifaires exceptionnelles accordées aux pays andins dans le cadre de la lutte contre la drogue. (Bruxelles 8 novembre 1993).

Journal officiel des Communautés Européennes:

Règlement CEE n° 3835/90 du Conseil du 20 décembre 1990 modifiant les règlements CEE 3831/90, CEE n° 3832/90 et CEE n° 3833/90 en ce qui concerne le régime de préférences tarifaires généralisées appliquées à certains produits originaires de la Bolivie, de la Colombie, de l'Equateur et du Pérou (31.12.90).

Règlement CEE n° 443/92 du Conseil du 25 février 1992 relatif à l'aide financière et technique et à la coopération économique avec les pays en développement de l'Amérique latine et d'Asie.

Diario Oficial de la Comunidades Europeas:

Reglamento CEE n° 900/92 del Consejo de 31 de marzo de 1992 por el que se modifica el Reglamento CEE n° 3677/90 relativo a las medidas que debe adoptarse para impedir el desvío de determinadas sustancias para la fabricación ilícita de estupefacientes y de sustancia psicotrópicas.

Coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, in Conseil européen de Bruxelles, 10 et 11 décembre 1993. Conclusions de la Présidence. SN 373/1/93

"Le Courrier". Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP), Convention de LOME IV. N° 120, mai-avril 1990. Bruxelles.

"Europe". Journal de l'Union Européenne, n° 6243. Vendredi 3 juin 1994.

Grandes lignes de la stratégie de coopération avec la Bolivie. Doc. Communautés Européennes, 1994.

Service du Porte-parole. Note d'information. La commission élargit son action dans la lutte contre drogue. Bruxelles, 30 mai 1990.

Tribune pour l'Europe. Informations du Parlement Européen." Démocratie et développement sont indissociablement liés". L'Assemblée paritaire ACP-CEE à Luxembourg (28 sept- 2 oct 1992).

JOURNAUX

"El Mundo" de Santa Cruz

"El Pais" de Cochabamba, Bolivie

"El Pais", Madrid, Espagne

"Los Tiempos" de Cochabamba, Bolivie.

"Le Monde diplomatique", Paris, France.

"Presencia", La Paz, Bolivie